

Olivier Charrier
Expert-judiciaire
Expert-comptable
Commissaire aux comptes

Jean-Yves Billon
Expert-comptable
Commissaire aux comptes

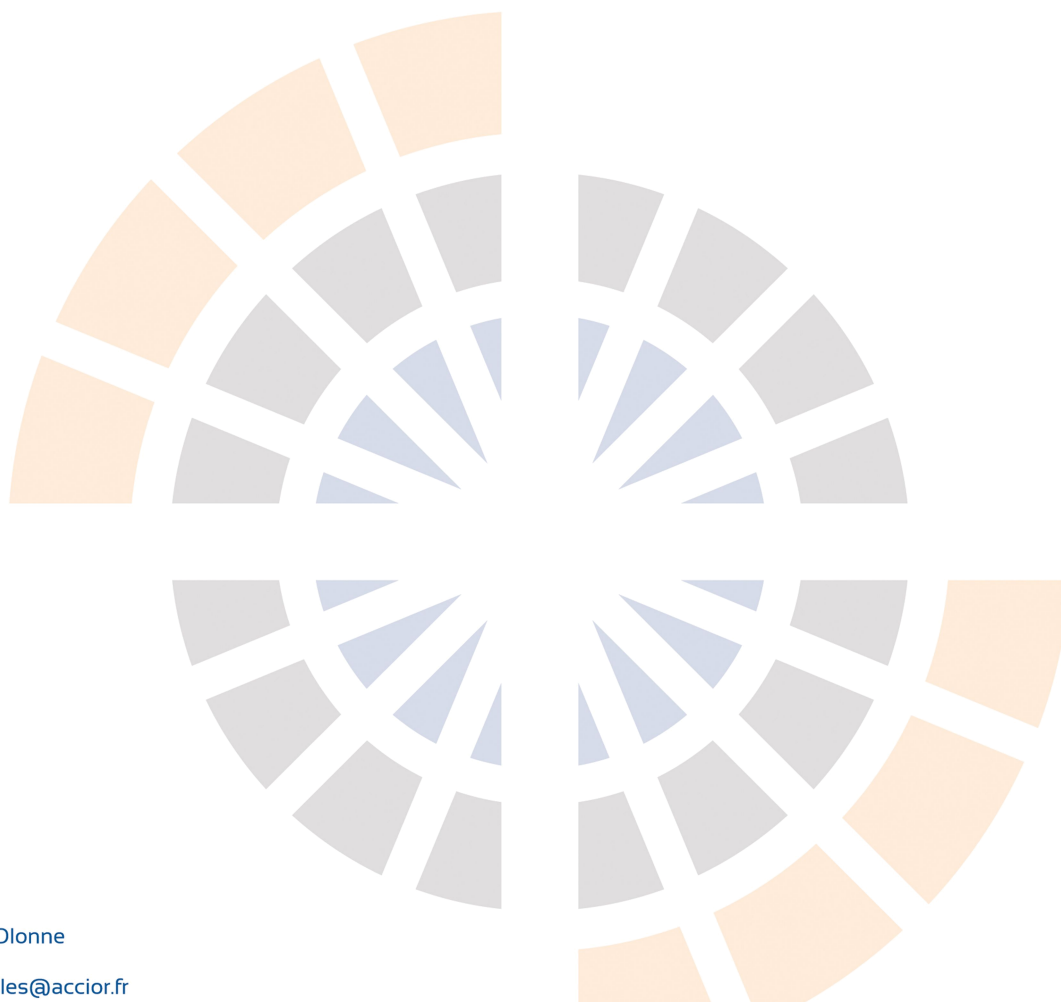
Florent Dauxais
Expert-comptable
Commissaire aux comptes

Claire Courtin
Expert-comptable

SAS CLIO BLUE

55 rue de Turbigo
75003 PARIS

Comptes annuels au 30/09/2018
Période du 01/10/2017 au 30/09/2018



 Sommaire

Attestation de l'expert-comptable	2
Etats financiers	
Compte de résultat	4
Bilan	5
Annexe	7
Dossier de gestion	
Soldes intermédiaires de gestion	20
Tableau de financement	21
Etats complémentaires	
Détail du compte de résultat	23
Détail du bilan	28
Documents fiscaux	
Crédits d'impôts	

 Attestation de l'expert-comptable**MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise SAS CLIO BLUE relatifs à la période du 01/10/2017 au 30/09/2018.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 62 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	3 127 576
Chiffre d'affaires	3 328 688
Résultat net comptable (Bénéfice)	4 645

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Fait à Château d'Olonne
Le 08/01/2019

Courtin Claire
Expert-comptable

Charrier Olivier
Expert-comptable



Etats financiers

 Compte de résultat

	du 01/10/17 au 30/09/18 12 mois	%	du 01/10/16 au 30/09/17 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises	3 102 360	93,20	3 507 138	97,24	-404 778	-11,54
Production vendue	226 328	6,80	99 617	2,76	126 710	127,20
Production stockée	3 000	0,09	-3 000	-0,08	6 000	-200,00
Subventions d'exploitation						
Autres produits	20 507	0,62	141 584	3,93	-121 078	-85,52
Total	3 352 194	100,71	3 745 340	103,84	-393 145	-10,50
CHARGES						
Achats de marchandises	1 029 439	30,93	1 325 519	36,75	-296 080	-22,34
Variation de stock (m/ses)	38 123	1,15	-84 802	-2,35	122 926	-144,96
Achats de m.p & aut.approv.	134 657	4,05	70 694	1,96	63 964	90,48
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	1 211 593	36,40	1 206 375	33,45	5 218	0,43
Impôts, taxes et vers. assim.	35 657	1,07	32 140	0,89	3 517	10,94
Salaires et Traitements	809 611	24,32	861 389	23,88	-51 778	-6,01
Charges sociales	225 900	6,79	238 670	6,62	-12 770	-5,35
Amortissements et provisions	106 018	3,18	120 926	3,35	-14 908	-12,33
Autres charges	8 637	0,26	9 586	0,27	-949	-9,90
Total	3 599 637	108,14	3 780 496	104,82	-180 860	-4,78
RESULTAT D'EXPLOITATION	-247 442	-7,43	-35 157	-0,97	-212 286	603,83
Produits financiers	2 589	0,08	2 978	0,08	-389	-13,07
Charges financières	30 037	0,90	34 335	0,95	-4 299	-12,52
RESULTAT FINANCIER	-27 448	-0,82	-31 357	-0,87	3 909	-12,47
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	-274 890	-8,26	-66 514	-1,84	-208 376	313,28
Produits exceptionnels	380 000	11,42	395 000	10,95	-15 000	-3,80
Charges exceptionnelles	107 430	3,23	333 841	9,26	-226 411	-67,82
RESULTAT EXCEPTIONNEL	272 570	8,19	61 159	1,70	211 411	345,68
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	-6 965	-0,21	-7 685	-0,21	720	-9,37
RESULTAT DE L'EXERCICE	4 645	0,14	2 330	0,06	2 315	99,36

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 30/09/18	Net au 30/09/17
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	231 926	195 435	36 491	53 160
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	83 827	42 695	41 132	42 855
Fonds commercial	7 050		7 050	7 050
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	4 155	4 155		
Autres immobilisations corporelles	646 809	344 395	302 414	342 914
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	40 086		40 086	39 455
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 013 853	586 680	427 173	485 434
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens	35 000		35 000	32 000
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 617 517		1 617 517	1 655 640
Créances				
Clients et comptes rattachés	711 384	230 045	481 339	508 832
Fournisseurs débiteurs	10 054		10 054	8 468
Personnel	4 360		4 360	8 285
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	28 082		28 082	15 809
Autres créances	71 247		71 247	125 170
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes	27 696		27 696	9 379
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	193 826		193 826	160 854
Charges constatées d'avance	231 282		231 282	268 210
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 930 448	230 045	2 700 403	2 792 649
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	3 944 300	816 724	3 127 576	3 278 083

Bilan

	Net au 30/09/18	Net au 30/09/17
PASSIF		
Capital social ou individuel	531 960	531 960
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	411 276	411 276
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	44 112	43 995
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	75 615	73 402
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	4 645	2 330
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 067 607	1 062 962
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts		7 136
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		7 136
Emprunts et dettes financières diverses	1 548 125	1 678 398
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	11 476	11 398
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	373 656	369 742
Personnel	32 217	53 726
Organismes sociaux	63 090	67 933
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	5 886	20 125
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	5 519	6 662
Dettes fiscales et sociales	106 711	148 446
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	20 000	
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	2 059 969	2 215 121
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	3 127 576	3 278 083

 Annexe - Faits caractéristiques de l'exercice

Désignation de la société : SAS CLIO BLUE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2018, dont le total est de 3 127 576 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 4 645 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2017 au 30/09/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 13/12/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

La société a bénéficié d'un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune pour un montant total de 380 K€ en produit exceptionnel.

Règles et méthodes comptables

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2018 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général ANC 2016-07 du 26/12/2016, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce et conformément aux dispositions des règlements comptables révisant le PCG établis par l'autorité des normes comptables.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Aucune provision n'est comptabilisée mais les engagements correspondants font l'objet d'une mention dans la présente annexe.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 34 060 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2017 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	312 366	10 437		322 803
Immobilisations corporelles	643 572	7 392		650 964
Immobilisations financières	39 455	630		40 086
Total	995 393	18 459		1 013 853
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	209 301	28 829		238 130
Immobilisations corporelles	300 658	47 892		348 550
Immobilisations financières				
Total	509 959	76 721		586 680
ACTIF NET				427 173

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	10 437	7 392	630	18 459
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	10 437	7 392	630	18 459
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution	36 491	20,00
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
Total	36 491	

Frais de prospection

	Brut	Amortissement	Net
06/2012 - USA	61 600	61 600	
04/2012 - Asie	57 834	57 834	
04/2013 - Allemagne	10 917	10 917	
09/2013 - Espagne	1 980	1 980	
10/2014 - Asie	18 000	14 400	3 600
04/2015 - Asie	16 408	11 486	4 922
06/2015 - Asie	13 726	9 151	4 575
09/2015 - CEE	3 771	3 771	
12/2015 - Asie	13 058	11 982	1 076
06/2016 - Asie	5 415	4 067	1 348
09/2016 - Asie	2 264	1 511	753
09/2017 - Asie	16 593	5 546	11 047
12/2016 - Europe Israël	1 273	744	529
03/2018 - Hong Kong	2 631	441	2 190
09/2018 - Hong Kong	6 456	6	6 450
TOTAL	231 926	195 436	36 490

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	169 679	25 756		195 435
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	39 622	3 072		42 695
Immobilisations incorporelles	209 301	28 829		238 130
- Installations générales, agencements et - Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 155			4 155
- Installations générales, agencements aménagements divers	229 033	43 615		272 648
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	67 470	4 277		71 747
Immobilisations corporelles	300 658	47 892		348 550
ACTIF IMMOBILISE	509 959	76 721		586 680

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 096 494 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	40 086		40 086
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	711 384	711 384	
Autres	113 743	113 743	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	231 282	231 282	
Total	1 096 494	1 056 408	40 086
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

Produits à recevoir

	Montant
Clients factures à établir	5 805
R.r.r. à obtenir	10 054
Org. soc. produits à recevoir	4 035
Etat produits à recevoir	25 401
Total	45 296

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 531 960,00 euros décomposé en 4 092 titres d'une valeur nominale de 130,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	4 092	130,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	4 092	130,00

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 059 969 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	1 548 125	36 232	1 511 893	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	373 656	373 656		
Dettes fiscales et sociales	106 711	106 711		
Dettes sur immobilisations et comptes				
Autres dettes (**)	31 476	31 476		
Total	2 059 969	548 076	1 511 893	
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	7 136			
(**) Dont envers les groupes et associés	11 476			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 11 476 euros.

La société assure la plupart de ses frais de prospection à l'international par le biais de financement auprès de la COFACE. A chaque contrat (zone géographique de prospection) correspond une période et une quote-part de dépenses éligibles, une durée d'investissement et une durée de remboursement (en fonction du chiffre d'affaires réalisé dans la zone géographique concernée).

A la fin de la période de remboursement, le solde des avances est définitivement acquis à la société.

Au 30/09/2018, le total des avances remboursables s'élève à 36 K€.

Charges à payer

	Montant
Frs factures non parvenues	112 464
Int. courus/dettes ratt.participat.	19 045
Assoc. c/c ints courus	172
Dettes prov/cong pay	19 912
Personnel charges payer	11 233
Org. soc. charges payer	21 551
Chg sociales / prov. cp.	8 897
Etat charges à payer	5 519
Charges à payer	20 000
Total	218 792

 Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	231 282		
Total	231 282		

 Notes sur le compte de résultat**Chiffre d'affaires**

La ventilation du chiffre d'affaires par activité n'est pas détaillée car la divulgation de cette information stratégique entraînerait un préjudice grave pour l'entreprise

Charges et produits d'exploitation et financiers**Rémunération des commissaires aux comptes****Commissaire aux comptes Titulaire**

Honoraire de certification des comptes : 9 270 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Montant compris dans les charges financières : 25 275 euros

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/10/2011, la société SAS CLIO BLUE est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS MAISON CLIO BLUE.

Depuis le 01/10/2011, la société a opté pour le régime d'intégration fiscale. Le périmètre à la clôture de l'exercice est composé par :

- SAS Maison Clio Blue (société mère)
- SAS Clio Blue

L'impôt sur les sociétés comptabilisé n'est pas altéré par des conventions particulières au groupe.

Autres informations
Engagements financiers**Engagements donnés**

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Clause de retour à meilleure fortune de l'abandon de créance accordé par MAISON CLIO BLUE	90 000
Clause de retour à meilleure fortune de l'abandon de créance accordé par MAISON CLIO BLUE en 2017	125 000
Clause de retour à meilleure fortune de l'abandon de créance accordé par MAISON CLIO BLUE en 2018	380 000
Autres engagements donnés	595 000
Total	595 000
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

 Autres informations**Engagements de retraite**

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

Le montant des engagements de l'entreprise en matière d'indemnités de départ à la retraite est calculé suivant la méthode rétrospective en tenant compte des dispositions de la convention collective, des probabilités de vie et de présence dans l'entreprise et d'une actualisation financière.

Le montant des droits acquis au 30/09/2018 s'élève à 10 423 € charges sociales incluses. Ces engagements ne font pas l'objet d'une provision.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

Dossier de gestion

 Soldes intermédiaires de gestion

	du 01/10/17 au 30/09/18 12 mois	%	du 01/10/16 au 30/09/17 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises	3 102 360	100,00	3 507 138	100,00	-404 778	-11,54
Coût d'achats marchandises vendues	1 067 562	34,41	1 240 716	35,38	-173 154	-13,96
MARGE COMMERCIALE	2 034 798	65,59	2 266 422	64,62	-231 624	-10,22
Production vendue	226 328	100,00	99 617	100,00	126 710	127,20
Production stockée	3 000	1,33	-3 000	-3,01	6 000	-200,00
Production immobilisée	1 407	0,62	805	0,81	602	74,84
Cie de matières et sous-traitance	155 486	68,70	95 373	95,74	60 113	63,03
MARGE DE PRODUCTION	75 249	33,25	2 049	2,06	73 200	NS
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T	3 328 688	100,00	3 606 755	100,00	-278 068	-7,71
MARGE BRUTE GLOBALE	2 110 046	63,39	2 268 471	62,90	-158 425	-6,98
Autres achats et charges externes	1 190 765	35,77	1 181 696	32,76	9 069	0,77
VALEUR AJOUTEE	919 282	27,62	1 086 775	30,13	-167 493	-15,41
Subventions d'exploitation						
Impôts, taxes et verst assimilés	35 657	1,07	32 140	0,89	3 517	10,94
Charges de personnel	1 035 512	31,11	1 100 059	30,50	-64 547	-5,87
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-151 887	-4,56	-45 424	-1,26	-106 463	234,37
Reprises s/ charges et Transferts	3 986	0,12	15 978	0,44	-11 993	-75,06
Autres produits	15 114	0,45	124 801	3,46	-109 687	-87,89
Dot. amortissements et provisions	106 018	3,18	120 926	3,35	-14 908	-12,33
Autres charges	8 637	0,26	9 586	0,27	-949	-9,90
RESULTAT D'EXPLOITATION	-247 442	-7,43	-35 157	-0,97	-212 286	603,83
Quote part résultat en commun						
Produits financiers	2 589	0,08	2 978	0,08	-389	-13,07
Charges financières	30 037	0,90	34 335	0,95	-4 299	-12,52
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-274 890	-8,26	-66 514	-1,84	-208 376	313,28
Produits exceptionnels	380 000	11,42	395 000	10,95	-15 000	-3,80
Charges exceptionnelles	107 430	3,23	333 841	9,26	-226 411	-67,82
Résultat exceptionnel	272 570	8,19	61 159	1,70	211 411	345,68
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	-6 965	-0,21	-7 685	-0,21	720	-9,37
RESULTAT DE L'EXERCICE	4 645	0,14	2 330	0,06	2 315	99,36

 Tableau de financement

	Ressources	Emplois
RESSOURCES		
Capacité d'autofinancement de l'exercice	110 488	
Autofinancement disponible	110 488	
Total des ressources	110 488	
EMPLOIS		
Remboursement de comptes courants et versements aux associés		10 094
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé (y compris biens pris en crédit-bail)		18 459
Remboursement en capital d'emprunts		137 409
Total des emplois		165 962
Variation du fonds de roulement net global		55 474

	30/09/2018	30/09/2017	Besoins	Dégagement
Variation des actifs				
Stocks et en-cours	1 652 517	1 687 640		35 123
Avances et acomptes versés sur commandes	27 696	9 379	18 317	
Comptes clients, comptes rattachés	711 384	709 755	1 629	
Autres créances	67 897	122 058		54 161
Comptes de régularisation	231 282	268 210		36 929
Variation des dettes				
Fournisseurs, comptes rattachés	373 656	369 742		3 914
Dettes fiscales et sociales	106 711	148 446	41 735	
Autres dettes	20 000			20 000
Dégagement net de fonds de roulement				88 446
Variation de la trésorerie active	193 826	160 854	32 972	
Variation nette de trésorerie			32 972	
Variation du fonds de roulement net global				55 474



Etats complémentaires

Détail du compte de résultat

	du 01/10/17 au 30/09/18 12 mois	%	du 01/10/16 au 30/09/17 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises	3 102 359,98	93,20	3 507 138,07	97,24	-404 778,09	-11,54
70711912 - Ventes bijoux 20%	3 007 724,13	90,36	3 425 605,86	94,98	-417 881,73	-12,20
70715500 - Ventes bijoux export	341 837,18	10,27	552 810,41	15,33	-210 973,23	-38,16
70715600 - Ventes bijoux cee	15 124,76	0,45	31 445,84	0,87	-16 321,08	-51,90
70715800 - Ventes bijoux inno	430 800,53	12,94	399 172,14	11,07	31 628,39	7,92
70721912 - Ventes montres 20%	44 675,13	1,34	68 310,39	1,89	-23 635,26	-34,60
70725500 - Ventes montres export	5 004,50	0,15	9 361,42	0,26	-4 356,92	-46,54
70725600 - Ventes montres cee	652,90	0,02	1 933,35	0,05	-1 280,45	-66,23
70725800 - Ventes Montres Cee Inno	6 194,92	0,19	2 741,40	0,08	3 453,52	125,98
70740012 - Ventes sacs 20%	32 573,31	0,98	27 468,48	0,76	5 104,83	18,58
70740112 - Ventes sac,parfum, diver 20%	53,10		446,52	0,01	-393,42	-88,11
70740200 - Ventes sacs export	1 344,00	0,04	8 988,50	0,25	-7 644,50	-85,05
70740300 - Ventes maroquinerie cee	1 292,70	0,04	2 146,37	0,06	-853,67	-39,77
70740512 - Ventes parfums 20%	405,00	0,01	390,00	0,01	15,00	3,85
70740700 - Ventes parfums export			1,00		-1,00	-100,00
70970000 - Remise ventes france	-18 442,04	-0,55	-238 129,18	-6,60	219 687,14	-92,26
70970020 - Remise ventes france 20%	-572 334,57	-17,19	-589 116,45	-16,33	16 781,88	-2,85
70975000 - Remise export	-64 666,42	-1,94	-94 488,39	-2,62	29 821,97	-31,56
70975100 - Remise cee	-129 879,15	-3,90	-102 025,59	-2,83	-27 853,56	27,30
72400100 - Publicité exp			76,00		-76,00	-100,00
Production vendue	226 327,67	6,80	99 617,18	2,76	126 710,49	127,20
70600012 - Prestations de services 20%	147 904,11	4,44	10 532,11	0,29	137 372,00	NS
70600100 - Prestations de services export	4 003,65	0,12	388,40	0,01	3 615,25	930,81
70600200 - Prestations de services cee	34 223,14	1,03	124,80		34 098,34	NS
70600500 - Redevances de marque	29 896,25	0,90	76 191,92	2,11	-46 295,67	-60,76
70850000 - Port et frais export	7 886,94	0,24	9 838,26	0,27	-1 951,32	-19,83
70850512 - Port taxable20%	2 413,58	0,07	2 541,69	0,07	-128,11	-5,04
Production stockée	3 000,00	0,09	-3 000,00	-0,08	6 000,00	-200,00
71330000 - Variation encours product. bien	3 000,00	0,09	-3 000,00	-0,08	6 000,00	-200,00
Subventions d'exploitation						
Autres produits	20 506,79	0,62	141 584,43	3,93	-121 077,64	-85,52
72300012 - Ventes présentoirs 20%	173,00	0,01	501,60	0,01	-328,60	-65,51
72400012 - Publicité 20%	1 233,80	0,04	303,00	0,01	930,80	307,19
75800000 - Produits divers	15 114,26	0,45	124 801,41	3,46	-109 687,15	-87,89
78174000 - Repr/prov. d. créances	174,61	0,01	1 846,85	0,05	-1 672,24	-90,55
79140000 - Tsf charges de personnel	3 811,12	0,11	14 131,57	0,39	-10 320,45	-73,03
Total	3 352 194,44	100,71	3 745 339,68	103,84	-393 145,24	-10,50
CHARGES						
Achats de marchandises	1 029 438,95	30,93	1 325 518,55	36,75	-296 079,60	-22,34
60710000 - Achats bijoux	66 739,08	2,00	105 761,83	2,93	-39 022,75	-36,90
60720000 - Achats sacs	20 961,30	0,63	39 108,55	1,08	-18 147,25	-46,40
60730000 - Achats bijoux import	306 076,77	9,20	511 564,08	14,18	-205 487,31	-40,17
60730100 - Achats bijoux import cee	479 215,20	14,40	643 018,90	17,83	-163 803,70	-25,47
60731000 - Droit douane s/import	8 156,18	0,25	15 325,06	0,42	-7 168,88	-46,78
60740100 - Achats montres			3 000,00	0,08	-3 000,00	-100,00

Détail du compte de résultat

	du 01/10/17 au 30/09/18 12 mois	%	du 01/10/16 au 30/09/17 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
60740200 - Achats montres import	19 087,72	0,57	5 495,09	0,15	13 592,63	247,36
60780000 - Achats divers accessoires	128 970,60	3,87	1 917,75	0,05	127 052,85	NS
60790000 - Achat échantillons	232,10	0,01	327,29	0,01	-95,19	-29,08
Variation de stock (m/ses)	38 123,43	1,15	-84 802,43	-2,35	122 925,86	-144,96
60370000 - Var/stocks de marchandises	38 123,43	1,15	-84 802,43	-2,35	122 925,86	-144,96
Achats de m.p & aut.approv.	134 657,49	4,05	70 693,80	1,96	63 963,69	90,48
60110000 - Matières premières	23 967,39	0,72	4 219,30	0,12	19 748,09	468,04
60130100 - Matières premières cee	7 325,73	0,22	12 808,79	0,36	-5 483,06	-42,81
60267000 - Emballages usage mixte	3 496,87	0,11	4 583,77	0,13	-1 086,90	-23,71
60268000 - Emballages magasin	90 496,55	2,72	40 379,61	1,12	50 116,94	124,11
60268500 - Emballages cee	3 058,40	0,09	2 562,06	0,07	496,34	19,37
60269000 - Présentoirs	1 160,10	0,03	3 804,75	0,11	-2 644,65	-69,51
60269500 - Présentoirs export	5 152,45	0,15	2 335,52	0,06	2 816,93	120,61
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	1 211 592,99	36,40	1 206 374,92	33,45	5 218,07	0,43
60400010 - Service après ventes	14 004,46	0,42	15 626,43	0,43	-1 621,97	-10,38
60400020 - Sav cee	2 533,06	0,08	3 016,00	0,08	-482,94	-16,01
60400030 - Sav export	99,66				99,66	
60400040 - Frais labo(dation poinn)	102,00		485,74	0,01	-383,74	-79,00
60400060 - Traitement import	4 089,13	0,12	5 550,70	0,15	-1 461,57	-26,33
60610000 - Fournitures non stockables	4 721,09	0,14	4 232,40	0,12	488,69	11,55
60630000 - Fournitures-petit équipement	2 838,21	0,09	8 094,67	0,22	-5 256,46	-64,94
60640000 - Fournitures administratives	5 826,73	0,18	8 869,87	0,25	-3 043,14	-34,31
61100000 - Traitement informatique	11 910,55	0,36			11 910,55	
61320000 - Locations immobilières	159 663,54	4,80	124 521,48	3,45	35 142,06	28,22
61350000 - Locations machine à affranchir	2 421,76	0,07	2 383,31	0,07	38,45	1,61
61350020 - Location balance postale	1 309,07	0,04	1 280,69	0,04	28,38	2,22
61350030 - Location installation thonique	4 292,23	0,13	4 156,44	0,12	135,79	3,27
61350060 - Location Copieur Konica	1 222,59	0,04	667,08	0,02	555,51	83,27
61350100 - Locations tpe et autres	6 764,88	0,20	7 614,07	0,21	-849,19	-11,15
61400000 - Charges loc. & de co-propr.	26 691,02	0,80	14 212,39	0,39	12 478,63	87,80
61520000 - Décoration magasin	1 294,78	0,04	663,83	0,02	630,95	95,05
61540000 - Entretien (nettoyage vitres....)	437,30	0,01	902,97	0,03	-465,67	-51,57
61550000 - Entretien et réparation	247,18	0,01	1 589,07	0,04	-1 341,89	-84,44
61560000 - Maintenance	12 109,56	0,36	10 252,07	0,28	1 857,49	18,12
61560100 - Maintenance internet	2 105,05	0,06	2 193,63	0,06	-88,58	-4,04
61561000 - Télésurveillance			898,78	0,02	-898,78	-100,00
61610000 - Assurances multirisques	14 573,62	0,44	15 133,42	0,42	-559,80	-3,70
61660000 - Assurance sur emprunts	23,96		85,31		-61,35	-71,91
61810000 - Documentation générale	12,12		225,79	0,01	-213,67	-94,63
62110000 - Personnel intérimaire			17 466,86	0,48	-17 466,86	-100,00
62140000 - Redevance assistance	533 650,00	16,03	437 219,84	12,12	96 430,16	22,06
62142000 - Prestations gme	24 000,00	0,72	24 000,00	0,67		
62145000 - Prestations gpm	60 000,00	1,80	60 000,00	1,66		
62220000 - Commissions synalia	10,73		70,79		-60,06	-84,84
62220010 - Commissions diverses	6 889,13	0,21	10 368,52	0,29	-3 479,39	-33,56
62220060 - Commission axess mode			6 452,60	0,18	-6 452,60	-100,00
62220070 - Commission legende events	32 083,33	0,96	30 216,39	0,84	1 866,94	6,18
62220080 - Commission Francisque	13 054,31	0,39	8 421,39	0,23	4 632,92	55,01
62220090 - Commissions Swisstime	1 860,21	0,06			1 860,21	
62220110 - Commission De Figueiredo	1 852,32	0,06			1 852,32	
62240100 - Run transitaires import	3 016,89	0,09	5 009,32	0,14	-1 992,43	-39,77

Détail du compte de résultat

	du 01/10/17 au 30/09/18 12 mois	%	du 01/10/16 au 30/09/17 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
62260000 - Honoraires	28 875,13	0,87	43 983,01	1,22	-15 107,88	-34,35
62260010 - Honoraires protection marque	14 841,83	0,45	19 286,37	0,53	-4 444,54	-23,04
62260200 - Honoraires conseil	4 870,00	0,15	8 790,00	0,24	-3 920,00	-44,60
62261000 - Honoraires Belgique	8 832,96	0,27	8 934,44	0,25	-101,48	-1,14
62270000 - Frais d'actes & contentieux	573,65	0,02	6 279,75	0,17	-5 706,10	-90,87
62300000 - Publicité	48 660,36	1,46	26 567,20	0,74	22 093,16	83,16
62300020 - Publicitéexport	5 212,50	0,16	13 012,50	0,36	-7 800,00	-59,94
62310000 - Annonces & insertions			300,00	0,01	-300,00	-100,00
62320000 - Site web			4 511,80	0,13	-4 511,80	-100,00
62330000 - Foires & expositions			41 299,90	1,15	-41 299,90	-100,00
62340000 - Cadeaux à la clientèle			121,20		-121,20	-100,00
62360000 - Catalogues & imprim	12 188,00	0,37	10 525,88	0,29	1 662,12	15,79
62370000 - Publications	2 500,00	0,08	3 000,00	0,08	-500,00	-16,67
62410000 - Transports/achats	40 096,11	1,20	43 092,45	1,19	-2 996,34	-6,95
62420000 - Transports/ventes	39 917,18	1,20	48 386,99	1,34	-8 469,81	-17,50
62440000 - Transports administratifs			4 310,83	0,12	-4 310,83	-100,00
62510000 - Voyages & déplacements	83,62		25 971,74	0,72	-25 888,12	-99,68
62511000 - Frais Dplact Belgique			5 884,39	0,16	-5 884,39	-100,00
62516000 - Frais déplacement p morineau	1 381,81	0,04	5 189,77	0,14	-3 807,96	-73,37
62570000 - Réceptions	5 194,23	0,16	6 935,26	0,19	-1 741,03	-25,10
62600000 - Frais postaux	12 649,15	0,38	14 171,15	0,39	-1 522,00	-10,74
62610000 - Téléphone	10 564,42	0,32	12 958,41	0,36	-2 393,99	-18,47
62700100 - Frais bancaires	19 416,57	0,58	20 980,03	0,58	-1 563,46	-7,45
62810000 - Cotisations chambre syndicale	25,00				25,00	
Impôts, taxes et vers. assim.	35 657,02	1,07	32 140,15	0,89	3 516,87	10,94
63120000 - Taxe d'apprentissage	3 744,57	0,11	3 849,43	0,11	-104,86	-2,72
63130000 - Formation prof. (verst impôts)	10 606,53	0,32			10 606,53	
63180000 - Taxes handicapés	6 832,00	0,21			6 832,00	
63330000 - Particip. employ. form. prof.			10 906,87	0,30	-10 906,87	-100,00
63340000 - Particip. employ. eff. const.	1 854,00	0,06			1 854,00	
63511000 - Cvae - cet	12 565,50	0,38	16 990,00	0,47	-4 424,50	-26,04
63540000 - Droits enreg. timbres vignettes	54,42		225,00	0,01	-170,58	-75,81
63580000 - Taxe publicité			168,85		-168,85	-100,00
Salaires et Traitements	809 611,40	24,32	861 389,02	23,88	-51 777,62	-6,01
64110000 - Salaires appointements comm.	565 278,30	16,98	587 641,66	16,29	-22 363,36	-3,81
64110800 - Indemnité IJSS	206,55	0,01	7 235,22	0,20	-7 028,67	-97,15
64111000 - Salaires bruts belge	247 493,76	7,44	252 278,59	6,99	-4 784,83	-1,90
64120100 - Prov c.p.	-5 992,00	-0,18	5 584,00	0,15	-11 576,00	-207,31
64120600 - Prov.commissions à payer	-2 590,84	-0,08	-133,07		-2 457,77	NS
64130000 - Prime transport	6 080,83	0,18	5 359,72	0,15	721,11	13,45
64131000 - Prime Transports Belgique	666,80	0,02	329,90	0,01	336,90	102,12
64160000 - Variation rtt	-1 532,00	-0,05	3 093,00	0,09	-4 625,00	-149,53
Charges sociales	225 900,48	6,79	238 670,17	6,62	-12 769,69	-5,35
64510000 - Cotisations urssaf	146 351,80	4,40	154 181,81	4,27	-7 830,01	-5,08
64511000 - Securite sociale belge	25 959,63	0,78	24 384,89	0,68	1 574,74	6,46
64520000 - Cotisations harmonie mutuelle	5 843,45	0,18	4 916,38	0,14	927,07	18,86
64531000 - Cotisations mic	33 424,20	1,00	35 231,21	0,98	-1 807,01	-5,13
64532000 - Cotisations reunica			624,03	0,02	-624,03	-100,00
64540000 - Cot. pole emploi	23 759,76	0,71	24 365,57	0,68	-605,81	-2,49
64550000 - Cot réunica mutuelles	21 787,40	0,65	21 583,49	0,60	203,91	0,94
64560000 - Charge sur rtt	-544,00	-0,02	1 555,00	0,04	-2 099,00	-134,98
64560100 - Chg. sociales/prov. cp	-1 723,00	-0,05	2 483,00	0,07	-4 206,00	-169,39

Détail du compte de résultat

	du 01/10/17 au 30/09/18 12 mois	%	du 01/10/16 au 30/09/17 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
64560200 - Charges sur commissions paye	-1 165,88	-0,04	702,94	0,02	-1 868,82	-265,86
64710000 - Prestations tickets restaurants	190,80	0,01	352,20	0,01	-161,40	-45,83
64740000 - Frais de repas entreprise Printe	3 646,42	0,11			3 646,42	
64750000 - Médecine du travail pharmac.	2 429,90	0,07	3 856,65	0,11	-1 426,75	-36,99
64900000 - Cice	-34 060,00	-1,02	-35 567,00	-0,99	1 507,00	-4,24
Amortissements et provisions	106 017,62	3,18	120 925,71	3,35	-14 908,09	-12,33
68111000 - Dot/immob. incorporelles	28 828,57	0,87	54 268,45	1,50	-25 439,88	-46,88
68112000 - Dot/immob. corporelles	47 892,09	1,44	40 200,36	1,11	7 691,73	19,13
68174000 - Prov dépréciations cptes client	29 296,96	0,88	26 456,90	0,73	2 840,06	10,73
Autres charges	8 637,24	0,26	9 586,31	0,27	-949,07	-9,90
65440000 - Créances des exercices ant.	2 015,00	0,06	2 719,46	0,08	-704,46	-25,90
65800000 - Charges de gestion courante	6 622,24	0,20	6 866,85	0,19	-244,61	-3,56
Total	3 599 636,62	108,14	3 780 496,20	104,82	-180 859,58	-4,78
RESULTAT D'EXPLOITATION	-247 442,18	-7,43	-35 156,52	-0,97	-212 285,66	603,83
Produits financiers	2 588,61	0,08	2 977,80	0,08	-389,19	-13,07
76600000 - Gains de change	2 588,61	0,08	2 911,41	0,08	-322,80	-11,09
76800000 - Autres produits financiers			66,39		-66,39	-100,00
Charges financières	30 036,62	0,90	34 335,16	0,95	-4 298,54	-12,52
66110000 - Intérêts prêts	50,05		200,32	0,01	-150,27	-75,01
66150000 - Intérêts des comptes courants	25 447,00	0,76	27 628,00	0,77	-2 181,00	-7,89
66160000 - Intérêts.banc. &/op.de financ.	11,57		6,91		4,66	67,44
66181000 - Dettes commerciales	406,70	0,01	15,00		391,70	NS
66500010 - Escompte de règlements			105,93		-105,93	-100,00
66515000 - Escomptes exp	1 592,05	0,05	2 617,48	0,07	-1 025,43	-39,18
66600000 - Pertes de change	2 529,25	0,08	3 761,52	0,10	-1 232,27	-32,76
RESULTAT FINANCIER	-27 448,01	-0,82	-31 357,36	-0,87	3 909,35	-12,47
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	-274 890,19	-8,26	-66 513,88	-1,84	-208 376,31	313,28
Produits exceptionnels	380 000,00	11,42	395 000,00	10,95	-15 000,00	-3,80
77180000 - Autres pdts except/op. gest.	380 000,00	11,42	125 000,00	3,47	255 000,00	204,00
77510000 - Immob. Incorporelles			250 000,00	6,93	-250 000,00	-100,00
77520000 - Immob. corporelles			20 000,00	0,55	-20 000,00	-100,00
Charges exceptionnelles	107 429,61	3,23	333 841,04	9,26	-226 411,43	-67,82
67120000 - Pénalités amendes fisc. pén.	698,80	0,02			698,80	
67180000 - Autres charg. exceptionnelles	106 730,81	3,21	228 772,51	6,34	-122 041,70	-53,35
67510000 - Vnc immobilis. incorporelles			77 933,58	2,16	-77 933,58	-100,00
67520000 - Vnc immobilis. corporelles			27 134,95	0,75	-27 134,95	-100,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL	272 570,39	8,19	61 158,96	1,70	211 411,43	345,68
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	-6 965,00	-0,21	-7 685,00	-0,21	720,00	-9,37
69950000 - Crédit d'impôt recherche			-7 685,00	-0,21	7 685,00	-100,00
69955000 - Crédit impôt métiers arts	-6 965,00	-0,21			-6 965,00	

 Détail du compte de résultat

	du 01/10/17 au 30/09/18 12 mois	%	du 01/10/16 au 30/09/17 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
RESULTAT DE L'EXERCICE	4 645,20	0,14	2 330,08	0,06	2 315,12	99,36

Détail du bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 30/09/18	Net au 30/09/17
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	231 926,26	195 435,16	36 491,10	53 160,29
20170000 - Frais prospection	231 926,26		231 926,26	222 839,23
28017000 - Amortis.frais prospection		195 435,16	-195 435,16	-169 678,94
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	83 826,79	42 694,57	41 132,22	42 854,57
20500000 - Logiciels	31 937,79		31 937,79	30 587,79
20500100 - Site internet	13 120,00		13 120,00	13 120,00
20500200 - Marque	38 769,00		38 769,00	38 769,00
28050000 - Amort. logiciels		30 725,29	-30 725,29	-30 292,94
28051000 - Amort.site internet		11 969,28	-11 969,28	-9 329,28
Fonds commercial	7 050,00		7 050,00	7 050,00
20600000 - Droit au bail	7 050,00		7 050,00	7 050,00
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	4 154,92	4 154,92		
21550000 - Outillage	4 154,92		4 154,92	4 154,92
28155000 - Amort. mat.outillage		4 154,92	-4 154,92	-4 154,92
Autres immobilisations corporelles	646 808,79	344 395,01	302 413,78	342 913,87
21810000 - Instal. g. agenc. amgts	26 476,80		26 476,80	26 476,80
21810110 - Aménagement Rue Turbigo	10 717,37		10 717,37	10 717,37
21810120 - Aménagement Rue Reaumur	2 211,95		2 211,95	2 211,95
21810130 - Aménagement Rue Levis	13 026,79		13 026,79	13 026,79
21810140 - Aménagements Marques Aven	100 476,51		100 476,51	100 476,51
21810600 - Stand salon et corners	410 245,19		410 245,19	402 853,19
21830000 - Matériel de bureau & infor.	65 316,19		65 316,19	65 316,19
21840000 - Mobilier	18 337,99		18 337,99	18 337,99
28181000 - Amortissements agencements		8 938,65	-8 938,65	-6 290,97
28181011 - Amortissement Amenag. Turbi		1 897,41	-1 897,41	-825,67
28181012 - Amortissement Amenag. Rumu		1 008,78	-1 008,78	-357,29
28181013 - Amortissement Amenag. Levis		2 178,26	-2 178,26	-603,32
28181014 - Amortissement Amenag. Marq		13 027,12	-13 027,12	-2 752,17
28181600 - Amort. stand salon		245 597,72	-245 597,72	-218 203,69
28183000 - Amortissements mat. bur. inf.		53 409,08	-53 409,08	-49 131,82
28184000 - Amortissements mobiliers		18 337,99	-18 337,99	-18 337,99
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	40 085,75		40 085,75	39 455,40
27510000 - Dépôts de garantie versés	40 085,75		40 085,75	39 455,40
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 013 852,51	586 679,66	427 172,85	485 434,13
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens	35 000,00		35 000,00	32 000,00
33500000 - Frais de collection	35 000,00		35 000,00	32 000,00

Détail du bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 30/09/18	Net au 30/09/17
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 617 517,00		1 617 517,00	1 655 640,43
37000000 - Stocks de marchandises	1 617 517,00		1 617 517,00	1 655 640,43
Créances				
Clients et comptes rattachés	711 383,61	230 044,57	481 339,04	508 832,35
41100000 - Clients	456 910,72		456 910,72	466 048,30
41600000 - Clients douteux ou litigieux	248 667,71		248 667,71	223 414,42
41810000 - Clients factures à établir	5 805,18		5 805,18	20 291,85
49100000 - Prov/dr. comptes clients		230 044,57	-230 044,57	-200 922,22
Fournisseurs débiteurs	10 054,15		10 054,15	8 468,11
40980000 - R.r.r. à obtenir	10 054,15		10 054,15	8 468,11
Personnel	4 359,90		4 359,90	8 284,92
42500000 - avances personnel	324,47		324,47	2 388,29
43870000 - Org. soc. produits à recevoir	4 035,43		4 035,43	5 896,63
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	28 082,26		28 082,26	15 809,10
44562000 - T.v.a. sur immobilisations				1 604,66
44566200 - Tva déductible sur services	10 157,43		10 157,43	10 196,33
44586000 - Tva s/fact. non parvenues	17 924,83		17 924,83	4 008,11
Autres créances	71 247,00		71 247,00	125 169,91
44870000 - Etat produits à recevoir	25 401,00		25 401,00	33 197,22
45100000 - Ct groupe financière clio blue -	45 846,00		45 846,00	35 674,00
46870000 - Déb.cred. produits à recevoir				56 298,69
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes	27 695,95		27 695,95	9 379,39
40910000 - Fournisseurs acomptes s/com	27 695,95		27 695,95	9 379,39
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	193 826,41		193 826,41	160 854,36
51120000 - Chèques à encaisser	10 057,68		10 057,68	8 342,76
51121000 - Remises en banque	12 485,29		12 485,29	12 232,60
51130010 - Lcr l'encaissement 01	337,81		337,81	680,73
51130100 - Lcr à l'encaissement 10	43 450,90		43 450,90	43 495,98
51130110 - Lcr à l'encaissement 11	33 721,81		33 721,81	38 965,67
51130120 - Lcr à l'encaissement 12	6 754,53		6 754,53	18 354,50
51130130 - Effets escomptés à ventiler	1 647,60		1 647,60	3 635,88
51140000 - Cartes bleues en affectation	5 198,87		5 198,87	3 516,97
51200040 - Cic	32 708,85		32 708,85	18 913,40
51200050 - Hsbc	28 419,75		28 419,75	3 543,99
51220110 - Bnp	18 070,17		18 070,17	8 542,70
53000000 - Caisse bretagne	973,15		973,15	629,18
Charges constatées d'avance	231 281,50		231 281,50	268 210,36
48600000 - Charges constatées d'avance	231 281,50		231 281,50	268 210,36
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 930 447,78	230 044,57	2 700 403,21	2 792 648,93
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	3 944 300,29	816 724,23	3 127 576,06	3 278 083,06

Détail du bilan

	Net au 30/09/18	Net au 30/09/17
PASSIF		
Capital social ou individuel	531 960,00	531 960,00
10130000 - Capital	531 960,00	531 960,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	411 275,62	411 275,62
10410000 - Prime d'émission	411 275,62	411 275,62
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	44 112,00	43 995,00
10610000 - Réserve légale	44 112,00	43 995,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	75 614,65	73 401,57
10680000 - Autres réserves	75 614,65	73 401,57
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	4 645,20	2 330,08
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 067 607,47	1 062 962,27
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts		7 135,70
16400030 - Emprunt hsbc stand printemps		7 135,70
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		7 135,70
Emprunts et dettes financières diverses	1 548 125,33	1 678 398,48
16800000 - Prêts coface assurance prospection	36 232,55	45 000,05
16880000 - Intérêts courus sur emprunts		9,00
17100000 - C/c maison clio blue	1 492 847,78	1 613 738,43
17880000 - Int. courus/dettes ratt.participat.	19 045,00	19 651,00
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	11 476,42	11 398,42
45500510 - C.c. patrick morineau	368,42	359,42
45500520 - C.c. g. morineau	79,00	
45500530 - C.c. p.marchal	6 641,00	6 562,00
45500540 - C.c. h. chatelot	144,00	143,00
45500600 - C.c. jaffrezic	4 072,00	4 024,00
45580000 - Assoc. c/c ints courus	172,00	310,00
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	373 655,84	369 741,91
40100000 - Fournisseurs	261 191,88	338 816,02
40810000 - Frs factures non parvenues	112 463,96	30 925,89
Personnel	32 216,68	53 725,96
42100000 - Personnel rémunérations dues	1 071,59	16 284,14
42700000 - Personnel oppositions		200,00
42820000 - Dettes prov/cong pay	19 912,00	25 904,00
42860000 - Personnel charges payer	11 233,09	11 337,82
Organismes sociaux	63 089,76	67 933,06
43100000 - Cotis. suritsociale	18 503,00	23 757,00

Détail du bilan

	Net au 30/09/18	Net au 30/09/17
43731000 - Mederic -cips(inirs)	3 732,48	5 097,99
43735000 - Proyance harmonie mutuelle	2 212,99	2 748,40
43740000 - Agessa	72,00	58,00
43750000 - Réuniona proyance	8 121,73	8 962,69
43860000 - Org. soc. charges payer	21 550,56	16 688,98
43860100 - Chg sociales / prov. cp.	8 897,00	10 620,00
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	5 886,06	20 125,26
44551000 - Tva à décaisser	3 969,99	18 230,32
44578000 - Taxe horlogerie	35,42	101,71
44586500 - Tva s/avoir à recevoir	1 262,30	1 168,07
44587100 - Tva s/factures à établir	618,35	625,16
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	5 518,50	6 662,00
44860000 - Etat charges à payer	5 518,50	6 662,00
Dettes fiscales et sociales	106 711,00	148 446,28
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	20 000,00	
46860000 - Charges à payer	20 000,00	
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	2 059 968,59	2 215 120,79
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	3 127 576,06	3 278 083,06

Documents fiscaux

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2018

Exercice ouvert le	01/10/2017	et clos le	30/09/2018	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 <i>quinquies</i> C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-2 <i>quinquies</i> C), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
SAS CLIO BLUE			
SIRET	3 2 1 8 3 3 0 9 7 0 0 1 0 8		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
55 rue de Turbigo		55 rue de Bretagne	
75003 PARIS		75003 PARIS	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	01/10/2011
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SA MAISON CLIO BLUE	
Lieu dit La Tignonnière 85430 AUBIGNY	SIRET 5 3 2 2 4 2 8 3 1 0 0 0 1 6

B ACTIVITE

Activités exercées	Commerce de gros (commerce interentreprises) d'articles d'horlogerie e	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	--	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 %		Bénéfice imposable à 28%		Déficit	32 771
	Bénéfice imposable à 15 %	0				
2 Plus-values						
PV à long terme imposables à 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %				
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées art. 238 <i>quindécies</i>
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches						
Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i>		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines		Pôle de compétitivité
Entreprises nouvelles art. 44 <i>septies</i>		Zones franches d'activités art. 44 <i>quaterdecies</i>		Autres dispositifs		Zone de Restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :						
Dans le secteur productif, art. 244 quater W						
Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X						

D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée . Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Visueur conventionné	Visa : CGA
Nom, adresse, téléphone, Télécopie	
- du professionnel de l'expertise comptable : ACCIOR LES SABLES D'OLONNE	
39 rue Denis Papin 85118 LES SABLES D'OLONNE CX	
Tél : 02 51 95 07 48	
- du conseil :	
Tél :	
- de l'association agréée :	
Tél :	
- N° d'agrément de l'AA :	

Formulaire obligatoire (art. 223 du Code général des impôts)				IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065				N° 2065 bis-SD 2018	
F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		Payées par la société elle-même		a	Payées par un établissement chargé du service des titres			b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾								(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								(d)	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾								(e)	
								(f)	
								(g)	
								(h)	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾								(i)	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								(j)	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾								Total (a à h)	
G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : – SARL – tous les associés ; – SCA – associés gérants ; – SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; – SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.		Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées :					
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1					Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8	
H DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
RÉMUNÉRATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)					MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
					MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)					MVLT réalisée au cours de l'exercice				
					MVLT restant à reporter				

Désignation de l'entreprise SAS CLIO BLUE										Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12																													
Adresse de l'entreprise 55 rue de Turbigo 75003 PARIS										Durée de l'exercice précédent* 12																													
Numéro SIRET* 3 2 1 8 3 3 0 9 7 0 0 1 0 8										Néant ☐ *																													
										Exercice N clos le, 30/09/2018																													
										Brut 1					Amortissements, provisions 2					Net 3																			
Capital souscrit non appelé (I)										AA																													
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *								AB					231 926					AC					195 435					36 491									
		Frais de développement *								CX										CQ																			
		Concessions, brevets et droits similaires								AF					83 826					AG					42 694					41 132									
		Fonds commercial (1)								AH					7 050					AI										7 050									
		Autres immobilisations incorporelles								AJ										AK																			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles								AL										AM																			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains								AN										AO																			
		Constructions								AP										AQ																			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels								AR					4 154					AS					4 154														
		Autres immobilisations corporelles								AT					646 808					AU					344 395					302 413									
		Immobilisations en cours								AV										AW																			
		Avances et acomptes								AX										AY																			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence								CS										CT																			
		Autres participations								CU										CV																			
		Créances rattachées à des participations								BB										BC																			
		Autres titres immobilisés								BD										BE																			
		Prêts								BF										BG																			
		Autres immobilisations financières*								BH					40 085					BI										40 085									
TOTAL (II)										BJ					1 013 852					BK					586 679					427 172									
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements								BL										BM																			
		En cours de production de biens								BN					35 000					BO										35 000									
		En cours de production de services								BP										BQ																			
		Produits intermédiaires et finis								BR										BS																			
		Marchandises								BT					1 617 517					BU										1 617 517									
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes								BV					27 695					BW										27 695									
		Clients et comptes rattachés (3)*								BX					711 383					BY					230 044					481 339									
		Autres créances (3)								BZ					113 743					CA										113 743									
		Capital souscrit et appelé, non versé								CB										CC																			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)								CD										CE																			
		Disponibilités								CF					193 826					CG										193 826									
		Charges constatées d'avance (3)*								CH					231 281					CI										231 281									
Comptes de régularisation	TOTAL (III)								CJ					2 930 447					CK					230 044					2 700 403										
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)								CW																														
	Primes de remboursement des obligations (V)								CM																														
	Ecart de conversion actif* (VI)								CN																														
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)								CO					3 944 300					1A					816 724					3 127 576										
Renvois : (1) Dont droit au bail : 7 050										(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :										(3) Part à plus d'un an CR																			
Clause de réserve de propriété :*										Immobilisations :										Stocks :										Créances :									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS CLIO BLUE		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 531 960)			DA	531 960	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	411 275	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	44 112	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	75 614	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	4 645	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	1 067 607	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	1 559 601	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	373 655	
	Dettes fiscales et sociales			DY	106 711	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	20 000	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	2 059 968		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	3 127 576		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	548 075
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CLIO BLUE							Néant ☐ *	
			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA	2 932 942	FB	169 417	FC	3 102 359
	Production vendue	biens *	FD		FE		FF	
		services *	FG	188 100	FH	38 226	FI	226 327
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	3 121 043	FK	207 644	FL	3 328 687
	Production stockée*						FM	3 000
	Production immobilisée*						FN	1 406
	Subventions d'exploitation						FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP	3 985
	Autres produits (1) (11)						FQ	15 114
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	3 352 194
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS
Variation de stock (marchandises)*						FT	38 123	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	134 657	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	1 211 592	
Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	35 657	
Salaires et traitements*						FY	809 611	
Charges sociales (10)						FZ	225 900	
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations	– dotations aux amortissements*				GA	76 720
			– dotations aux provisions*				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	29 296	
Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD				
Autres charges (12)						GE	8 637	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	3 599 636	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(247 442)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	2 588
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
	Total des produits financiers (V)						GP	2 588
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	27 507
	Différences négatives de change						GS	2 529
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	30 036
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(27 448)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(274 890)	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		SAS CLI0 BLUE		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	380 000	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	380 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	107 429	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	107 429	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	272 570	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	(6 965)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	3 734 783	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	3 730 137	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	4 645	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
			- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	25 275	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	3 811	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
	Pénalités, amendes fiscales et pénales		698			
	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		106 730			
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion			380 000			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures	Produits antérieurs			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS CLI0 BLUE										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
						1		2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ	222 839		D8		D9	9 087	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	89 526		KE		KF	1 350	
CORPORELLES	Terrains				KG			KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ			KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM			KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP			KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	4 154		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	555 762		KW		KX	7 392
		Matériel de transport*				KY			KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	83 654		LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *				LE			LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH			LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK			LL		LM		
	TOTAL III				LN	643 571		LO		LP	7 392	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G			8M		8T	
		Autres participations				8U			8V		8W	
Autres titres immobilisés				1P			1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T	39 455		1U		1V	630		
TOTAL IV				LQ	39 455		LR		LS	630		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	995 393		ØH		ØJ	18 459		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				1		2		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ			DØ	231 926	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV			LW	90 876	1X		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX			LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA			MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD			ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG			MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	4 154		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM	563 154		MN		MO		
		Matériel de transport	IV		MP			MQ		MR		
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier	IW		MS	83 654		MT		MU		
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV			MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ			NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND			NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG	650 963		NH		NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU			M7		ØW	
		Autres participations		IØ		ØX			ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés		I1		2B			2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	40 085		2F		2G			
TOTAL IV		I3		NJ	40 085		NK		2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	1 013 852		ØL		ØM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 30/09/2018

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS CLIO BLUE

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d’amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l’exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l’exercice		Montant cumulé à la fin de l’exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d’amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS CLI0 BLUE										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY	169 678	EL	25 756	EM		EN	195 435	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	39 622	PF	3 072	PG		PH	42 694	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	4 154	QA		QB		QC	4 154	
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers		QD	229 033	QE	43 614	QF		QG	272 647	
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	67 469	QM	4 277	QN		QO	71 747	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU	300 657	QV	47 892	QW		QX	348 549	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	509 959	ØP	76 720	ØQ		ØR	586 679	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2		N3	N4	N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6		P7	P8	P9		Q1	
Terrains		Q2	Q3	Q4		Q5	Q6	Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2		R3	R4	R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9		S1	S2	S3		S4	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7		S8	S9	T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5		T6	T7	T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3		U4	U5	U6		U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1		V2	V3	V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8		V9	W1	W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6		W7	W8	W9		X1	
TOTAL III		X2	X3	X4		X5	X6	X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL				NM				NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP	NQ	NR		NS	NT	NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)			NZ	
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS CLIO BLUE							Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	E0		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { – incorporelles – corporelles – titres mis en équivalence – titres de participation – autres immobilisa- tions financières (1)*	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		02		03		04		05	
		9U		9V		9W		9X	
		06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	200 922	6U	29 296	6V	174	6W	230 044
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	200 922	TY	29 296	TZ	174	UA	230 044
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	200 922	UB	29 296	UC	174	UD
Dont dotations et reprises { – d'exploitation – financières – exceptionnelles			UE	29 296	UF	174			
			UG		UH				
			UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I								10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CLIO BLUE										Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières			UT	40 085	UV		UW	40 085			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	248 667		248 667					
	Autres créances clients			UX	462 715		462 715					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée* UO)			ZI								
	Personnel et comptes rattachés			UY	324		324					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	4 035		4 035					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	28 082		28 082					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN								
		Divers		VP	25 401		25 401					
	Groupe et associés (2)			VC	45 846		45 846					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	10 054		10 054					
	Charges constatées d'avance			VS	231 281		231 281					
TOTAUX				VT	1 096 494	VU	1 056 408	VV	40 085			
REVOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG									
	à plus d'1 an à l'origine		VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	1 548 125		36 232		1 511 893				
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	373 655		373 655						
Personnel et comptes rattachés			8C	32 216		32 216						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	63 089		63 089						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	5 886		5 886						
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	5 518		5 518						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI	11 476		11 476						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	20 000		20 000						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX				VY	2 059 968	VZ	548 075		1 511 893			
REVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	11 476			
			Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	7 135	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SAS CLIO BLUE										Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 30/09/2018	
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	4 645
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés				moins part déductible*		à réintégrer :		WB		
			de son conjoint								WC		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD			Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE			XE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF			Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	1 854		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			XW	2 552	
	Amendes et pénalités		WJ	698		Charges financières (art. 212 bis) *		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY		
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7	(6 965)		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		– imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) – imposées au taux de 0 %								I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		– Plus-values nettes à court terme – Plus-values soumises au régime des fusions								WN		
											WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU			Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW			WQ	28 329
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3			
										TOTAL I	WR	28 562	
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		– imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) – imposées au taux de 0 % – imposées au taux de 19 % – imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures – imputées sur les déficits antérieurs								WV		
											WH		
											WP		
											WW		
											XB		
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6			
		Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WZ			
		Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation								2A	) XA		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY		
	Majoration d'amortissement*										XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)		K9			Entreprises nouvelles (44 sexies)		L2			XF	
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)		L6			Sociétés d'investissement immobilier cotée (art. 208C)		K3			PA	
Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)		ØV			Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		IF			XC			
		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)								PC			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9			Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI	) XG		61 333	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II	XH	61 333	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :								bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI		XJ	32 771
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XN		XO	32 771

SAS CLIO BLUE

[illegible]

SAS CLIO BLUE

Cegid Group

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

Détermination du Résultat de la Société comme si elle était imposée séparément

N° 2058 Abis
2018

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS CLIO BLUE

N° SIRET : 3 2 1 8 3 3 0 9 7 0 0 1 0 8

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE PARIS III
10 rue MICHEL LE COMTE
75152 PARIS

Exercice du : 01/10/2017 au :30/09/2018

Néant ☐ *

I - RÉINTÉGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E 1	4 645
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)			E 2	23 916
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI			E 9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A			Z 7	
		TOTAL I	E 3	28 562
II - DÉDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E 4	
Déductions (report des lignes WT, WU,WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)			E 5	61 333
Déductions des intérêts différés selon l'article 212 du CGI, nés pendant la période d'appartenance au groupe			E X	
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %		E Y	
	• imposées au taux de 15 %		E 6	
	• imposées au taux de 0 %		E Z	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme		E 7	
	• imputées sur les déficits antérieurs		E 8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		I 9	
III - RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	F 1	61 333
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2		
	Déficit (II-I)	F 3		32 771
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F 6		
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8		
	Déficit	F 9		32 771

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS CLIO BLUE		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	316 580	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	316 580	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	316 580	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	28 809	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
Effort construction	9K	1 854	9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	1 854	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
(art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)

XU

☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

N° 2058 Bbis
2018

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS CLIO BLUE

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE PARIS III
10 rue MICHEL LE COMTE

75152 PARIS

Exercice du : 01/10/2017 au : 30/09/2018

Néant ☐ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	1 446 226
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	1 446 226
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	32 771
Total des déficits restant à reporter	H9	1 478 997

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice
		À 19 % ou à 15 %	À 16,5 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 et 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes N				(2) (3)		
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			(2) (3)		
	N - 2			(2) (3)		
	N - 3			(2) (3)		
	N - 4			(2) (3)		
	N - 5			(2) (3)		
	N - 6			(2) (3)		
	N - 7			(2) (3)		
	N - 8			(2) (3)		
	N - 9			(2) (3)		
	N - 10			(2) (3)		

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a sexies-0 du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

Désignation de l'entreprise SAS CLIQ BLUE														Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves		ZB	117					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	2 330				ZD	2 213					
	Prélèvements sur les réserves			ØE					ZE						
									ZF						
	TOTAL I			ØF	2 330				ZG						
							Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II		ZH	2 330					
RENSEIGNEMENTS DIVERS														Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7				YQ							
	— Engagements de crédit-bail immobilier							YR							
	— Effets portés à l'escompte et non échus							YS							
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance							YT	32 738						
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8	202 365			XQ	202 365						
	— Personnel extérieur à l'entreprise							YU	617 650						
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	116 760						
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV							
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES	25			ST	242 078						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	1 211 592						
								YW	12 565						
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							9Z	23 091						
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			ZS				YX	35 657						
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YY	532 905							
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée							YZ	430 173						
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							ØB	605 621						
	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 2017) *							ØS							
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ZK	1.53		%				
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *														
	— Numéro du centre de gestion agréé *			XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0				
DIVERS	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG							
	— Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies							RH							
	— Régime de groupe *														
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *														
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *														
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.			JA	(32 771)	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL					
						Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.			JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO					
						Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	5 3 2 2 4 2 8 3 1 0 0 0 1 6						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée

ou du groupe : SAS CLIO BLUE

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée

la déclaration de résultats : SIE PARIS III 10 rue MICHEL LE COMTE 75152 PARIS

SIRET Société intégrée 32183309700108

Exercice ouvert le : 01/10/2017

clos le : 30/09/2018

Néant ☐ *

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère
(Résultat d'ensemble)

☐

A - RÉSULTAT			Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions								
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble		CA		CB	32 771								
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)		CD											
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 al. 3 du CGI)				CE									
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)		CF		CG									
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI)		CH		CJ	380 000								
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 quinquies A 2 du CGI) pour des opérations intra-groupe		CK											
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art.217 undecies) pour des opérations intra-groupe		CL											
Résultat, plus et moins-valeurs nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)		CM		CN									
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins-valeurs de cession de titres de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 2 du CGI)				CO									
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes		DU		DV									
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-valeur n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)		CP											
Résultat, plus et moins-valeurs nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)		CR		CS									
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe		CT											
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées		CU											
Autres régularisations (à détailler)		CV		CW									
TOTAL		CX		CY	412 771								
BÉNÉFICE (CX – CY) ou DÉFICIT (CY – CX)		CZ		DA	412 771								
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME		Cessions d'immobilisations											
		Plus-values et réintégrations				Moins-values et déductions							
		Taux de 19 % (5)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (4)		Taux de 19 % (5)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (4)	
		Plus et moins-valeurs nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-valeurs nettes d'ensemble	BT		B9	C1		A1		C2		C3	
		Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU		C4	C5		A2		C6		C7	
		Résultat, plus et moins-valeurs nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-valeur nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV		C8	C9		A3		D1		D0	
		Résultat, plus et moins-valeurs nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-valeur nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1)	BW		DQ	DY		A4		DZ		B8	
		Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-valeurs à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX		D1	D2		A5		D3		D4	
		Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY		D5	D6		A6		D7		D8	
		Autres régularisations (à détailler)	BZ		D9	EA		A7		EB		EC	
		SOUS TOTAL	BS		ED	EE		A8		EF		EG	
		TOTAL plus-values (BS – A8) ou moins-values (A8–BS) taux de 19 %	BR					A9					
		TOTAL plus-values (ED – EF) ou moins-values (EF – ED) taux de 15 %			B7					B6			
TOTAL plus-values (3) (EE – EG) ou moins-values (EG – EE) taux de 0 %					B5					B4			
C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %													
Plus-values à 19% (art. 210 E, 210 F (6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)					B3								

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) A l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006, de la quote part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.

(4) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.

(5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPD) cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

(6) Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1^{er} janvier 2012.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS A L'ENTRÉE DANS LE GROUPE**

**N° 2058 FC
2018**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS CLIO BLUE

N° SIRET : 3 2 1 8 3 3 0 9 7 0 0 1 0 8

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE PARIS III
10 rue MICHEL LE COMTE
75152 PARIS

Exercice du : 01/10/2017 au 30/09/2018

Néant ☐ *

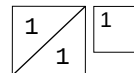
Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5			
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6		(32 771)	
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7		380 000	
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8			
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9			
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10			
Réévaluations libres	11			
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12			
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13		(412 771)	

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT D'ENSEMBLE ET
AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME D'ENSEMBLE
AU TITRE DES OPÉRATIONS LIÉES À DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES
ET/OU À L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)



Dénomination de la société mère : SA MAISON CLIO BLUE

SIREN de la société mère : 5 3 2 2 4 2 8 3 1

Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications : SAS CLIO BLUE

SIREN de la société intégrée : 3 2 1 8 3 3 0 9 7

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE PARIS III 10 rue MICHEL LE COMTE
75152 PARIS

Exercice du : 01/10/2017 au : 30/09/2018

A - RESULTAT D'ENSEMBLE	Montants rapportés au résultat d'ensemble		Montants déduits du résultat d'ensemble	
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère pour lesquels la société mère apporte la preuve qu'ils proviennent de produits de participation versés par une société membre du groupe (art. 223 B, alinéa 2) ²			MB	
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223B, alinéa 3)	MC		MD	
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire ou une société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)	MI			
Montant des intérêts versés par une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reversés à une société du groupe (art. 223 B, alinéa 17)	MJ		MK	
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)	ML		MO	
TOTAL	MP		MQ	

B - PLUS-VALUE ET MOINS-VALUE NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins- value nette d'ensemble				Montants déduits de la plus-value ou moins- value nette d'ensemble			
	Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %		Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %	
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA		ND		NG		NJ	
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB		NE		NH		NK	
TOTAL	NC		NF		NI		NL	

¹ La société mère devra numéroté ces tableaux 2058-PAP.

² Par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice s'agissant des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011.

Désignation de l'entreprise : SAS CLIO BLUE							Néant ☒	*
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE								
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*		Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤		⑥	
I. Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)	
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪	
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %		
I. Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨							
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩			(A)	(B) (ventilation par taux)		(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS CLIO BLUE					Néant	☒	*
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME							
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)							
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie						
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)						
	sur 10 ans						
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)						
	TOTAL 1						
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
	sur 3 ans au titre de	N-1					
		N-2					
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1					
		N-2					
		N-3					
		N-4					
		N-5					
		N-6					
		N-7					
		N-8					
	N-9						
	TOTAL 2						
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS							
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.							
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)				☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)			
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
TOTAL							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS CLI0 BLUE

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❹	Solde des moins-values à reporter col ❷ = ❷ + ❸ + ❹ - ❺ - ❻
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ❺		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS CLI0 BLUE					Néant ☒ *	
I	SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N					
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	{ - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	{ - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II	RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)					
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS CLIO BLUE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/10/2017		et clos le : 30/09/2018	
Durée en nombre de mois		12	
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe : 532242831 SA MAISON CLIO BLUE			
I	Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	3 328 687
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	3 328 687
II	Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	15 114
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	1 406
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	16 521
III	Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats		ON	1 164 096
Variation négative des stocks		OQ	35 123
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	1 009 228
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	8 637
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité courante		OY	
TOTAL 3		OJ	2 217 085
IV	Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	1 128 123
V	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).		SA	1 128 123
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Période de référence	GY	/	/
Date de cessation	HR	/	/
VI	Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs		
Effectifs moyens du personnel	YP		22
Dont apprentis	YF		
Dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1	(1)
1	

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

30/09/2018

N° SIRET

3 2 1 8 3 3 0 9 7 0 0 1 0 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS CLIO BLUE

ADRESSE (voie)

55 rue de Turbigo

CODE POSTAL

75003

VILLE

PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 3 909

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 5

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 183

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SA

Dénomination

MAISON CLIO BLUE

N° SIREN (si société établie en France)

532242831

% de détention

95.52

Nb de parts ou actions

3 909

Adresse :

N°

Voie

Lieu dit La Tignonnière

Code Postal

85430

Commune

AUBIGNY

Pays

FRANCE

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Crédits d'impôts

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

Au titre de l'année N

2069RCI

SAS CLI0 BLUE
321833097 IS1

Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé SAS CLI0 BLUE 55 rue de Turbigo 75003 PARIS 321833097	Néant	
	PME au sens communautaire	X
Désignation et n° siren de la société tête de groupe MAISON CLI0 BLUE SA 532242831	Société bénéficiaire du régime fiscal des groupes	X

I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	38 881

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
--	--

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Dont montant préfinancé	32 434
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	555 446
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur des indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II – CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	6 965

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III – CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt		Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI

(Article 244 quater C du code général des impôts)

Dépenses engagées au titre de l'année civile 2017

N° 2079-CICE-FC-SD

(2018)

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

Exercice ouvert le	01/10/2017	Clos le	30/09/2018
--------------------	------------	---------	------------

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise
	32183309700108
SAS CLIO BLUE 55 rue de Turbigo 75003 PARIS	Ancienne adresse (en cas de changement) : 55 rue de Bretagne 75003 PARIS

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (article 223 A du CGI)	☒	Désignation et adresse de la société mère :	N° SIREN de la société mère
		SA MAISON CLIO BLUE Lieu dit La Tignonnière 85430 AUBIGNY	532242831

I – CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT		ANNÉE CIVILE 2017
A – Sur les rémunérations versées hors départements d'outre-mer (DOM)		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM (reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaires (DTS) relatif au dernier mois ou au dernier trimestre de l'année, ¹ hors rémunérations versées dans les DOM)	1	555 446
Montant du crédit d'impôt (ligne 1 x 7 %)	2	38 881
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ² (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	3a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 3a x 7 %) x 10/90)	3b	
Montant du crédit d'impôt majoré (ligne 2 + ligne 3b)	4	38 881
B – Sur les rémunérations versées dans les DOM		
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	5	
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 5 x 9%) ³	6	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ⁴ (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	7a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 7a x 9 %) x 10/90)	7b	
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 6 + ligne 7b)	8	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 12)	9	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 2 ou ligne 4 + ligne 6 ou ligne 8 + ligne 9)	10	38 881
Dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	11	

¹ Les entreprises éligibles au CICE sont tenues de s'acquitter de leurs obligations déclaratives à la fois auprès des organismes collecteurs des cotisations sociales et auprès de l'administration fiscale.

² Cf. § 55 du BOI-BIC-RCI-10-150-20.

³ Pour des rémunérations versées en 2016 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer, le taux est fixé à 9 %

⁴ Cf. § 55 du BOI-BIC-RCI-10-150-20.

II – CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ② X ③)
TOTAL				12

III – CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ② X ③)
TOTAL				

IV – UTILISATION DE LA CRÉANCE

IV-1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :

Cas général		
Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (report de la ligne 2 ou 4 + ligne 6 ou 8)	13	38 881
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ⁵	14	32 434
Montant du crédit d'impôt disponible Reporter en ligne 15 : – le résultat du calcul (ligne 13 – ligne 14) s'il est positif; – zéro si le résultat du calcul (ligne 13 – ligne 14) est négatif ou égal à zéro	15	6 447
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 12 du cadre II + ligne 15)	16	6 447

Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)		
Montant total du crédit d'impôt du groupe (totalisation de l'ensemble des montants de CICE des sociétés du groupe)	17	
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ³	18	
Montant du crédit disponible Reporter en ligne 19 : – le résultat du calcul (ligne 17 – ligne 18) s'il est positif; – zéro si le résultat du calcul (ligne 17 – ligne 18) est négatif ou égal à zéro	19	
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) [(totalisation de la ligne 12 de l'ensemble des déclarations du groupe) + ligne 19]	20	

⁵ Il convient de porter le montant de la créance cédée, et non le montant de l'avance reçue.

IV-2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Montants imputés sur l'impôt sur les sociétés (<i>dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 16 ou ligne 20</i>)	21	
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes, PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander à partir du formulaire n° 2573-SD	22	6 447

– Pour les sociétés hors régime de groupe :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 10 et 14 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

– Pour la société mère d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 17 et 18 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

– Pour les sociétés filiales d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD.

IV-3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu : les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et celui du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 16 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO (case 8TL ou 8UW).

Les demandes de restitution anticipée ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFi) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.